

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 7, substituer au taux :

« 20 % »

le taux :

« 30 % ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer au taux :

« 30 % »

le taux :

« 40 % ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 10, substituer au taux :

« 50 % »

le taux :

« 60 % ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 11, substituer au taux :

« 60 % »

le taux :

« 70 % ».

VII. – En conséquence, à l’alinéa 12, substituer au taux :

« 70 % »

le taux :

« 80 % ».

VIII. – En conséquence, à l’alinéa 13, substituer au taux :

« 80 % »

le taux :

« 90 % ».

IX. – En conséquence, à l’alinéa 14, substituer au taux :

« 90 % »

le taux :

« 95 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de rétablir le calendrier proposé initialement pour l'électrification des flottes d'entreprises par cette proposition de loi.

L'examen en Commission de la proposition de loi a acté le décalage d'un an de la trajectoire de verdissement initialement proposée. Ce décalage ne se justifie pas au regard du retard pris par les plus grandes entreprises :

- En 2023, la part de marché des voitures électriques dans les immatriculations des entreprises françaises plafonnait à 11 %, soit un rythme d'électrification deux fois inférieur à celui des ménages sur le marché des véhicules neufs (23 %).

- Les entreprises françaises sont également en retard sur leurs voisines dans douze pays européens comparables : Suède (37 % en 2023), Finlande (30 %), Pays-Bas (27 %), Luxembourg (25 %), Belgique (23 %), Royaume-Uni (23 %), Autriche (22 %), Danemark (20 %), Portugal (15 %), Allemagne (14 %), Irlande (13 %) et Slovénie (12 %).

Il convient donc de rétablir l'ambition initiale de ce texte. Tel est l'objet de cet amendement, travaillé avec Transport et Environnement.